

Alstom, les multinationales et la Loi travail...

La rentrée a été marquée par l'annonce de la fermeture du site d'Alstom de Belfort (production de trains) laissant 400 salariés sur le carreau. A bien des égards cela ressemble à un « mauvais rêve » récurrent : celui de la fermeture d'un site industriel, comme auparavant il y a eu Arcelor Mital à Florange, PSA Aulnay... avec des conséquences désastreuses dans les territoires pour les emplois directs et indirects et l'outil de production.

Le soi-disant « bras de fer » entre le gouvernement en place et le PDG du groupe s'engage alors, (cette fois-ci accompagné du verbatim des candidat-es à la présidence de 2017) avec moult promesses, « pressions » tandis qu'il ne restera vraisemblablement au final que l'amertume pour les salarié-es qui auraient pu encore y croire...

Mondialisation ? Coût exorbitant des salaires en France ? Inexorabilité de la compétitivité mondiale ? Menaces sur l'industrie plus globalement ?

Difficile ici de se « servir » de ces explications que nous rabâchent habituellement les experts économiques du tenant libéral à chaque fermeture d'usine. De fait, on est loin de la décision de « survie » économique, alors que la situation mondiale du groupe Alstom est plutôt florissante : le groupe français fait état d'un résultat net de 3 milliards d'euros sur son exercice 2015-2016, des contrats à l'étranger sont signés tous azimuts (contrat de 1,8 milliard encore récemment aux Etats-Unis) sans parler du bonus de la rémunération de l'ex-PDG qui a fait scandale (départ avec 4,45 millions d'euros de rémunération brute variable « exceptionnelle »).

Le choix fait par Alstom est celui du sacrifice de sites de production et donc de salarié-es... dans une pure logique de profit et de rendement.

L'État actionnaire d'Alstom (20%) s'agit, cherche de nouveaux contrats, et de nouvelles promesses qu'on ne fermera pas... qui peut encore y croire ? On se rappelle des promesses non tenues à Florange, justement pendant une période électorale... Et quel poids a encore un gouvernement qui vient de brader avec la Loi Travail les mesures qui protégeaient les salarié-es... pour mieux répondre aux aspirations de ces mêmes groupes représentés par le Medef ?

Cette Loi travail, (qui sur ce point rentrera en vigueur en décembre 2016) qualifie les licenciements « d'économique », dès lors que seront constatées des difficultés économiques

suite à une évolution « significative » d'indicateurs tels que la baisse du carnet de commande, ou du chiffre d'affaires... Les vagues de fermetures de sites et de licenciements risquent de pleuvoir rapidement. La contradiction entre les promesses de sauver Alstom et cet article du code du travail modifié par la loi travail est patente.

Solidaires soutient la lutte des salarié-es d'Alstom et continuera de se battre contre toutes les lois et mesures facilitant les décisions arbitraires de licenciement, de fermetures de sites.

Défendre l'emploi à Alstom, c'est aussi défendre l'emploi à Bombardier ou dans n'importe quelle autre entreprise du secteur : les salarié-es ne sont pas en concurrence et les équipes syndicales Solidaires le rappellent au quotidien !

Solidaires condamne le jeu des multinationales qui font de l'activité économique et des salarié-es des « pions » pour le seul objectif d'un enrichissement de quelques uns et dénonce la responsabilité des politiques des gouvernements dans ces mécanismes. D'autres politiques sont possibles et c'est pourquoi Solidaires revendique :

■ Un vrai service public du transport ferroviaire, production comprise, dans le respect d'objectifs environnementaux et qui peut pourvoir de nombreux emplois.

■ Un droit de veto des comités d'entreprise, un statut du salarié garantissant les droits des salarié-es dans une économie mondialisée.

■ Des lois empêchant la financiarisation de l'économie (lutte contre les paradis fiscaux, pour l'harmonisation fiscale, une réglementation bancaire...) et interdisant le dumping social.

